

Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Croissance économique et qualité institutionnelle : Quels enseignements pour l'économie marocaine ?

Table de matières

Résumé :.....	3
Introduction	5
1. La prédominance du rôle des institutions dans la croissance économique	7
2. Analyse des indicateurs de gouvernance (IPD 2012).....	8
3. Forte corrélation entre bonne gouvernance et niveau de développement	11
4. Décollage économique réussi du Maroc en dépit de la lenteur de sa vitesse de convergence	17
5. Les indicateurs de bonne gouvernance nécessaires au rattrapage économique du Maroc.....	17
Conclusion.....	20
Références bibliographiques	21
Annexe 1 : Présentation de la base de données IPD 2012.....	22
Annexe 2 : Résultats de la régression multiple obtenus par Eviews	24

Résumé

L'architecture de l'économie mondiale a fait l'objet, au cours des dernières décennies, de profondes mutations produisant une hétérogénéité des trajectoires en termes de rythme de croissance et de dynamique de développement. Les études économiques qui se sont penchées sur cette problématique ont révélé que la qualité institutionnelle a un rôle indéniable dans le développement économique, dans la mesure où les normes de conduite explicites et implicites d'un pays conditionnent sa performance économique. Ainsi, l'amorçage d'un processus rapide de rattrapage économique requiert la mise en place d'une armature institutionnelle qui prend en considération les règles du jeu d'une société et les normes de conduites explicites et implicites au regard de la capacité d'encourager un comportement économique souhaitable.

La présente étude s'inscrit dans le même schéma d'analyse et s'essaye de mettre en évidence la prédominance de la qualité institutionnelle dans l'explication de la performance économique. L'analyse s'est basée sur l'exploitation d'un ensemble de base de données, à savoir les données de l'« Institutionnal Profil DataBase 2012 » du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales « CEPPI », de la Banque Mondiale et de la CNUCED.

Pour déterminer les variables institutionnelles qui expliquent le niveau de développement, une analyse en composante principale (ACP)¹ a été effectuée. Les principaux résultats dégagés sont comme suit :

- Les variables les plus significatives, issues des deux principaux axes factoriels, sont celles relatives au degré d'application des règles formelles, à la transparence et à l'essor du secteur privé ;
- Une forte corrélation à court terme entre la bonne gouvernance et le niveau de revenu ;
- La bonne gouvernance n'est pas le seul facteur expliquant les performances économiques : certains pays en développement réalisent des taux de croissance très élevés, mais ne répondent que partiellement aux critères de bonne gouvernance, en lien notamment avec la prépondérance des richesses naturelles.

Une analyse factorielle discriminante (AFD)² a été, également, effectuée pour déterminer les aspects institutionnels qui discriminent les pays selon leur niveau de développement. Dans ce sens, trois groupes de pays ont été retenus, soit les pays à faible revenu, ceux à revenu moyen et ceux à revenu élevé. Les principaux résultats qui s'en découlent sont :

- Les variables qui discriminent le plus le niveau de revenu sont celles qui tendent vers une meilleure formalisation des règles. Il s'agit de la formalisation du marché de travail, le soutien public à l'innovation, la gestion des conflits intérieurs, le bon fonctionnement des institutions politiques et la solidarité institutionnelle (solidarité entre les segments de la société, répartition équitable des richesses et renforcement de la cohésion sociale).
- Les pays qui réalisent une performance économique soutenue ont tendance à converger à long terme vers le groupe des pays développés, ayant un niveau institutionnel élevé.

Pour appuyer ce dernier constat, un classement des pays en fonction de leurs niveaux de convergence a été effectué. Ces derniers ont été approchés par les écarts de croissance du PIB par habitant en PPA, calculés sur la période 2000-2012, comparativement à la moyenne d'un échantillon de 24 pays développés à haut revenu.

¹ L'analyse en composante principale est une méthode factorielle de réduction de dimension pour l'exploration statistique de données quantitatives complexes.

² L'analyse factorielle discriminante est une méthode qui s'apparente à l'AFC mais dont le champ d'application s'élargit, en plus des données quantitatives à celles qualitatives.

Il en ressort que le processus de décollage économique est amorcé par les pays réalisant des niveaux de croissance importants, entre autre ceux dotés de ressources naturelles importantes et ceux qui ont réalisé des avancées institutionnelles notables, tels que les PECO ayant tiré profit de leur insertion à l'Union Européenne. Par ailleurs, le processus de rattrapage est réussi par les pays qui ont accompli des avancées institutionnelles importantes et qui tendent vers une certaine maturité économique.

Conscient du fait que l'existence d'institutions de qualité est d'une importance primordiale pour un réel décollage économique, le Maroc a multiplié ses efforts en vue d'emprunter le chemin des pays qui ont atteint une maturité institutionnelle. La panoplie de réformes mises en place a accordé une importance particulière au renforcement des institutions d'un Etat moderne dans le respect des principes de la bonne gouvernance.

Ce constat est confirmé par les résultats de l'analyse qui ont montré que le Maroc est caractérisé par un niveau institutionnel intermédiaire. Il est mieux positionné, en termes de bonne gouvernance, comparativement aux autres pays de la région MENA, à la Turquie, à la Roumanie, ainsi qu'à certains pays asiatiques comme la Chine. Par ailleurs, il est devancé par le Brésil, la Corée du Sud, la Thaïlande et les pays développés de l'OCDE. En outre, la position du Royaume tend vers celle des pays garantissant la liberté de l'information, la liberté de création de nouvelles organisations et le bon fonctionnement de la mobilité sociale et la cohésion sociale. Il est du même niveau que le Brésil et la Roumanie et devance les pays du MENA.

Néanmoins, sa vitesse de convergence demeure relativement lente. La transition du Royaume vers le groupe de pays émergents et développés reste tributaire du développement de certaines variables institutionnelles clés, qui tendent vers une formalisation accrue des règles, à savoir, la formalisation du marché de travail, le soutien public à l'innovation, la gestion des conflits intérieurs, le bon fonctionnement des institutions politiques et la solidarité institutionnelle.

Introduction

L'architecture de l'économie mondiale a fait l'objet, au cours des dernières décennies, de profondes mutations produisant une hétérogénéité des trajectoires en termes de rythme de croissance et de dynamique de développement. Ainsi, un certain nombre de pays, dont le niveau de revenu par tête était plus faible dans les années 1960, ont pu amorcer un processus rapide de rattrapage économique et leur niveau de vie s'est progressivement rapproché des standards internationaux. D'autres pays, en revanche, n'ont pas réussi à réduire le gap par rapport à l'évolution du revenu moyen global.

Plusieurs études³ se sont attelées à mettre en évidence les facteurs explicatifs de cette hétérogénéité et ont montré que les écarts internationaux sont liés, dans une grande partie, à des différences dans la qualité du tissu institutionnel. Ainsi, l'amorçage d'un processus rapide de rattrapage économique requiert la mise en place d'une armature institutionnelle qui prend en considération les règles du jeu d'une société et les normes de conduites explicites et implicites au regard de la capacité d'encourager un comportement économique souhaitable⁴. Selon ces travaux, une attribution similaire en termes de géographie, d'ouverture commerciale et de dotation en ressources naturelles, ne conduit pas nécessairement à un niveau comparable du revenu. Les écarts observés ont été notamment expliqués par les divergences institutionnelles.

En effet, la qualité institutionnelle pourrait jouer un rôle indéniable dans le développement économique, dans la mesure où elle constitue avec d'autres variables clés, telles que l'innovation, le savoir-faire, la stabilité socio-politique et la richesse immatérielle d'un pays. L'accumulation de cette richesse immatérielle, appuyée par une gestion efficace, impacte positivement et directement la richesse créée d'un pays donné.

Dans son discours à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2014, sa Majesté le Roi Mohammed VI a insisté sur l'importance de la prise en compte du capital immatériel dans la mesure de la richesse globale du Royaume, qui va bien au-delà de la production annuelle de biens et services marchands pour intégrer d'autres éléments intangibles. Il s'agit de la qualité des institutions, la protection, le niveau d'éducation de la population, l'accès à des services publics de qualité et la bonne gouvernance.

Conscient du fait que l'existence d'institutions de qualité est d'une importance primordiale pour un réel décollage économique, le Maroc a multiplié ses efforts en vue d'emprunter le chemin des pays qui ont atteint une maturité institutionnelle. La panoplie de réformes mises en place a accordé une importance particulière au renforcement des institutions d'un Etat moderne dans le respect des principes de la bonne gouvernance comme stipulé dans le Discours de SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2014 : *« Nul ne peut nier l'évolution démocratique de notre pays, incarnée notamment par la Constitution de 2011, le système des droits de l'Homme et des libertés dont il dispose, et la mise en route du chantier de la régionalisation avancée. Il n'en reste pas moins que l'impact concret de ces réformes et bien d'autres est subordonné à leur concrétisation et à la mobilisation d'élites qualifiées pour en assurer la mise en œuvre. »*.

Des études menées par la Banque mondiale ont démontré que l'accumulation d'actifs immatériels, notamment d'ordre institutionnel et de bonne gouvernance agirait également sur le développement durable, soutenable et équitable. D'où l'intérêt que revêt l'étude de la portée de la qualité institutionnelle.

³ Notamment les études de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International qui constituent une large référence dans ce sujet.

⁴ Dani RODRIK, Arvind SUBRAMANIAN et Francesco TREBBI, « Institutions Rule : The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development », NBER Working Paper n°9305, 2002.

Ainsi, plusieurs questions se posent : Comment peut-on vérifier la cause à effet entre qualité institutionnelle et performance économique ? Quelles sont les variables qui définissent cette qualité institutionnelle ? Comment se positionne le Maroc en termes de qualité institutionnelle et de bonne gouvernance ? Et quels sont les chantiers qui restent à mener dans ce sens pour améliorer le niveau de la richesse créée ?

Dans ce sillage, ce travail a pour vocation d'évaluer, dans un premier temps, la prédominance de l'effet des institutions sur la performance économique d'un échantillon de pays, à travers un modèle économétrique qui met en relation le niveau de développement avec des mesures de la qualité institutionnelle, de la géographie et de l'ouverture commerciale. Il présente, dans un deuxième temps, des analyses empiriques (Analyse en composante principale et analyse factorielle discriminante) sur la base des données de l'« Institutionnal Profil DataBase (IPD) » du Centre d'Études de Prospectives et d'Informations Internationales « CEPPI » qui permettent de mettre la lumière sur les institutions les plus pertinentes qui définissent la bonne gouvernance et d'identifier les variables institutionnelles qui caractérisent les différents types de pays selon leur niveau de développement. Enfin, un zoom sur le cas du Maroc permet de relever les variables institutionnelles définissant sa position en termes de performance économique et celles qui restent à développer pour qu'il s'engage dans un processus de rattrapage économique et institutionnel.

En sus de la base de données IPD du CEPPI, ce travail s'appuie, également, sur les données de la Banque Mondiale et de la CNUCED. Il est inspiré des travaux du FMI, notamment ceux de D. RODRIK, A. SUBRAMANIAN⁵ et J.D. SACHS⁶, de la Banque Mondiale à savoir l'étude de D. DOLLAR, A. KRAAY⁷, ainsi que des travaux de N. MEISEL et J.OULD AOUDIA, de la Direction Générale du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances français⁸. Il est à noter que les variables et les indicateurs de la base IPD ne sont pas nécessairement comparables d'une version à l'autre, car le questionnaire a évolué au fil des éditions. C'est pour cette raison qu'une analyse dynamique s'avère non pertinente.

⁵ Dani RODRIK, Arvind SUBRAMANIAN et Francesco TREBBI.

⁶ J.D SACHS, « Les institutions n'expliquent pas tout : Le rôle de la géographie et des ressources naturelles dans le développement ne doit pas être sous-estimé », 2003.

⁷ D. DOLLAR et A. KRAAY, « Institutions, Trade, and Growth: Revisiting the Evidence », The World Bank, 2003.

⁸ Nicolas MEISEL et Jacques OULD AOUDIA, « La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement », Document de travail de la DGTPE, numéro 11, 2007. Et MEISEL et OULD AOUDIA, « Version 2009 de la base de données des profils institutionnels par pays : Institutional Profiles Database 2009 » Trésor-Eco n°72, 2010.

1. La prédominance du rôle des institutions dans la croissance économique

L'une des questions centrales de l'économie du développement est de comprendre l'énorme écart des niveaux de revenus qui existe entre les pays ayant des atouts économiques et géographiques similaires. Jadis, la performance économique s'expliquait par la géographie, dotation en ressources naturelles, et par l'ouverture commerciale, proximité des zones à denses activités économiques. Toutefois, ces deux éléments n'expliquent pas la bonne performance réalisée par certains pays, tels que le Japon et la Corée du Sud, qui n'en bénéficient que faiblement.

Ainsi, les économistes se sont penchés, à partir des années 1990, à étudier la contribution des autres facteurs, que ceux déjà reconnus, dans la soutenabilité de la croissance et le niveau de développement. Le principal indicateur identifié, à cet effet, fût la qualité institutionnelle. En effet, le rôle des institutions a été considéré par certains économistes⁹ comme un facteur clé de la croissance, notamment ce qui concerne les aspects relatifs à la protection des droits de propriété, aux structures de réglementation et à l'indépendance des institutions judiciaires. En effet, les normes de conduite explicites et implicites d'un pays conditionnent sa performance économique.

Pour étudier la validité de ces propos, une estimation d'un modèle de régression multiple (Moindres Carré Ordinaire autorégressif), qui lie la croissance à des mesures de la géographie, de l'intégration commerciale et de la qualité institutionnelle, a été effectuée¹⁰ sur la base d'un échantillon de 44 pays à 3 différents niveaux de revenus : élevé (20 pays), moyen supérieur (13 pays) et moyen inférieur (11 pays)¹¹.

L'équation retenue se présente comme suit :

$$ND_t = 3,56 + 0,16 QI_t + 0,02 DE_t - 3 \cdot 10^{-4} IC - 0,5 AR(1) + \varepsilon_t$$

Le niveau de développement (**ND**) est mesuré par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat « PPA » de 2010 en \$ constant, base 2011¹².

La qualité institutionnelle (**QI**) a été approchée par un indicateur synthétique obtenu à travers une Analyse en Composante Principale (ACP) sur la base des données IPD. Il s'agit du score du premier axe factoriel qui contient près de 56% de l'information totale¹³.

La géographie, approchée par la distance de la ligne d'équateur (**DE**), est mesurée par la valeur absolue de la latitude, en degrés, de la capitale de chaque pays. Il est à noter que les pays qui s'approchent de la ligne d'équateur sont considérés comme ceux s'accaparant d'une grande partie des richesses naturelles¹⁴.

Pour sa part, l'intégration commerciale (**IC**) a été approchée par l'indicateur d'ouverture du commerce des biens et services établi par la CNUCED. Une moyenne a été calculée sur la période 2003-2010 à faute de disponibilité de données pour l'ensemble des pays de l'échantillon.

Il ressort des résultats des traitements économétriques effectués, sous EViews, que les variables retenues expliquent 64% de la variation du niveau de développement. La qualité institutionnelle accroît substantiellement le PIB par habitant avec une élasticité de 16% contre, seulement, 2%

⁹ Selon D.C. NORTH (1994), les institutions permettent de réduire l'incertitude inhérente aux relations humaines. Elles sont vécues comme les « contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent de contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme des normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto-imposés) et des caractéristiques de leur application.

¹⁰ Voir détail dans l'annexe.

¹¹ Les statistiques institutionnelles de l'échantillon sont issues de la base de données IPD 2012 du CEPIL.

¹² WDI de la Banque Mondiale.

¹³ L'Analyse en Composante Principale fait ressortir un indice KMO de 0,9 avec une significativité qui tend vers 0.

¹⁴ Les statistiques relatives à la latitude ont été obtenues à partir de la base de données Dollar-Kraay de la Banque Mondiale.

Quels sont les aspects institutionnels qui discriminent les pays selon leur niveau de développement ? Quels sont les mesures institutionnelles nécessaires à la transition des pays en développement pour assurer une croissance soutenable ? Où se positionne le Maroc ? Et quelles sont les réformes institutionnelles nécessaires à l'amélioration de son niveau de revenu ? L'objet des parties qui suivent serait de répondre à cet ensemble d'interrogations.

L'exploration des données normalisées a été effectuée au moyen d'une Analyse en Composantes Principales (ACP), qui permet de déterminer les caractéristiques institutionnelles les plus significatives, des pays de l'échantillon retenu, dans l'amélioration du revenu.

[illegible]

¹⁸ À défaut de disponibilité de données pour la majorité des pays de l'échantillon, 21 variables ont été écartées de l'analyse.

Il est à noter que l'indice KMO¹⁹ de cette analyse ($\approx 0,95$) indique l'existence d'une solution factorielle statistiquement acceptable.

Indice KMO et test de Bartlett

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage		0,947
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-deux approx.	6399,565
	ddl	1081
	Signification	0,000

Source : Calculs DEPF moyennant l'utilisation du logiciel SPSS

Pour former le plan factoriel sur lequel se projette l'ensemble des pays, deux principaux axes factoriels ont été retenus, captant 61% de l'information contenue dans l'ensemble de la base de données (voir graphique 1).

L'axe horizontal obtenu s'accapare de 50% de la variance totale. Il est défini par les variables institutionnelles suivantes :

	Libellé de la variable	Coordonnées sur l'axe 1
A600	Sécurité des droits de propriété	0,86
A509	Adaptation et innovation	0,84
A305	Fonctionnement de la justice	0,84
A905	Couverture du territoire par les services publics	0,83
A602	Justice commerciale	0,82
B602	Respect de la propriété intellectuelle	0,82
D900	Qualité des services publics assurés par le secteur public (en termes d'enseignement et de santé)	0,81
B600	Normalisation de l'information comptable sur les entreprises	0,81
A906	Solidarité institutionnelle	0,80
A601	Sécurité des contrats privés	0,80
A303	Efficacité de l'administration fiscale	0,80
B500	Environnement technologique des entreprises	0,79
D908	Prise en compte de la santé et de la sécurité au travail	0,79
B601	Normalisation de l'information sur la qualité des biens et services	0,79
A300	Fiabilité de l'information économique officielle	0,77
A507	Qualité du processus d'élaboration des politiques publiques	0,77
C601v	Efficacité des systèmes de garanties bancaires	0,76
A904	Egalité de traitement par l'Etat	0,75
A100	Fonctionnement des institutions politiques	0,75
B704v	Information sur le capital des entreprises	0,74
A103	Libertés publiques	0,74
A301	Transparence de la politique économique	0,74
A603	Droit de la faillite	0,74
A312	Capacités de réformes sectorielles	0,72
A504v	Espaces de réflexion sur les enjeux nationaux	0,72
C500v	Compétence des cadres bancaires	0,72

¹⁹ La mesure de Kaiser-Meyer-Olkin est un indice d'adéquation de la solution factorielle et une mesure de la qualité de l'échantillonnage. Un KMO élevé (proche de 1) indique que l'analyse factorielle est une méthode appropriée et pertinente pour analyser les données. En revanche, un KMO inférieur à 0,5, signifie que les variables ne partagent pas assez de variance pour que l'analyse factorielle soit adéquate.

A102	Participation de la population	0,71
D905	Rôles des réseaux dans la sélection des hauts dirigeants	-0,71
A202v	Violence arbitraire de l'Etat	-0,75
D902	Importance du travail des enfants	-0,77
D402	Importance du travail informel	-0,77
B608	Insécurité foncière	-0,81
A302	Niveau de la corruption	-0,81
D903	Obstacles à la promotion sociale	-0,82

Source : Calculs DEPF moyennant l'utilisation du logiciel SPSS

Sur le côté droit de l'axe, se projettent les pays où le bon fonctionnement de ces institutions est assuré au travers l'application et le respect des règles formelles, relatives notamment au droit de propriété, à l'efficacité de l'administration publique et à l'indépendance de la justice. Il s'agit, particulièrement, des pays développés et à haut revenu, dont l'Allemagne (DEU), le Danemark (DNK), le Royaume-Uni (GBR), la Belgique (BEL), l'Autriche (AUT), le Norvège (NOR) et le Canada (CAN). Ces pays sont, également, caractérisés par une forte aptitude du secteur privé à l'adaptation et à l'innovation, par la transparence des politiques économiques et de l'information sur les entreprises, ainsi que par une forte participation de la population dans les décisions politiques et sociales.

Par ailleurs, sur le côté gauche de l'axe s'affichent les pays où ces fonctions sont marquées par un faible respect des réglementations, comparativement aux autres pays de l'échantillon, et où le niveau de corruption, les obstacles à la promotion sociale, le travail informel et le travail des enfants sont élevés. Il s'agit, principalement, des pays de l'Afrique subsaharienne, tels que le Soudan du Sud (SSD), le Congo (COG), le Zimbabwe (ZWE), le Liberia (LBR) et la République Centrafricaine (CAF).

Quant à l'axe vertical, qui capture 11% de l'information totale, il est défini par les variables institutionnelles suivantes :

	Libellé de la variable	Coordonnées sur l'axe 2
B400v	Poids des entreprises publiques dans l'économie	0,66
B401	Importance du secteur public dans les services d'intérêt général	0,63
B703v	Poids de l'actionnariat public dans les grandes entreprises (non financières).	0,63
C400v	Part des banques publiques dans le système bancaire	0,62
C401	Politique du crédit : part des taux d'intérêts administrés par les pouvoirs publics, importance du contrôle quantitatif du crédit, orientation sectorielle du crédit par l'Etat	0,56
C402v	Indépendance de la banque centrale	-0,55
A309	Liberté de création d'organisations : Liberté de création, en dehors de la création par le pouvoir politique, de nouvelles organisations	-0,63
A104	Liberté de l'information : liberté de la presse, pluralisme de fait des médias d'opinion, et liberté d'accès, de navigation et de publication sur Internet	-0,65

Source : Calculs DEPF moyennant l'utilisation du logiciel SPSS

Vers le haut de cet axe, se projettent les pays marqués par l'importance de l'action de l'état dans les régulations économiques politiques et sociales, notamment, le Cuba (CUB), les Émirats Arabes Unis (ARE), le Turkménistan (TKM), l'Arabie Saoudite (SAU) et la Chine (CHN).

Vers le bas de l'axe, s'affichent les pays garantissant la liberté de l'information, la liberté de création de nouvelles organisations et le bon fonctionnement de la mobilité sociale et la cohésion sociale et dont la présence de l'Etat est faible. Ces pays sont, principalement, le Haïti (HTI), le Bénin (BEN), le Mali (MLI), le Sénégal (SEN), le Madagascar (MDG) et le Pérou (PER).

Au centre du graphique figurent les pays caractérisés par un niveau institutionnel intermédiaire, dont le Maroc qui est positionné au niveau de l'axe horizontal de bonne gouvernance relativement mieux que quelques pays de la région MENA, la Turquie, la Roumanie ainsi que certains pays asiatiques comme la Chine. Il est devancé par le Brésil, la Corée du Sud, la Thaïlande, et les pays développés de l'OCDE et de l'Union Européenne. Au niveau de l'axe vertical, la position du Royaume tend vers celle des pays assurant les libertés de l'information et de création de nouvelles organisations où l'intervention étatique est de plus en plus faible. Il est du même niveau que le Brésil et la Roumanie et devance les pays du MENA, également sur ce volet²⁰.

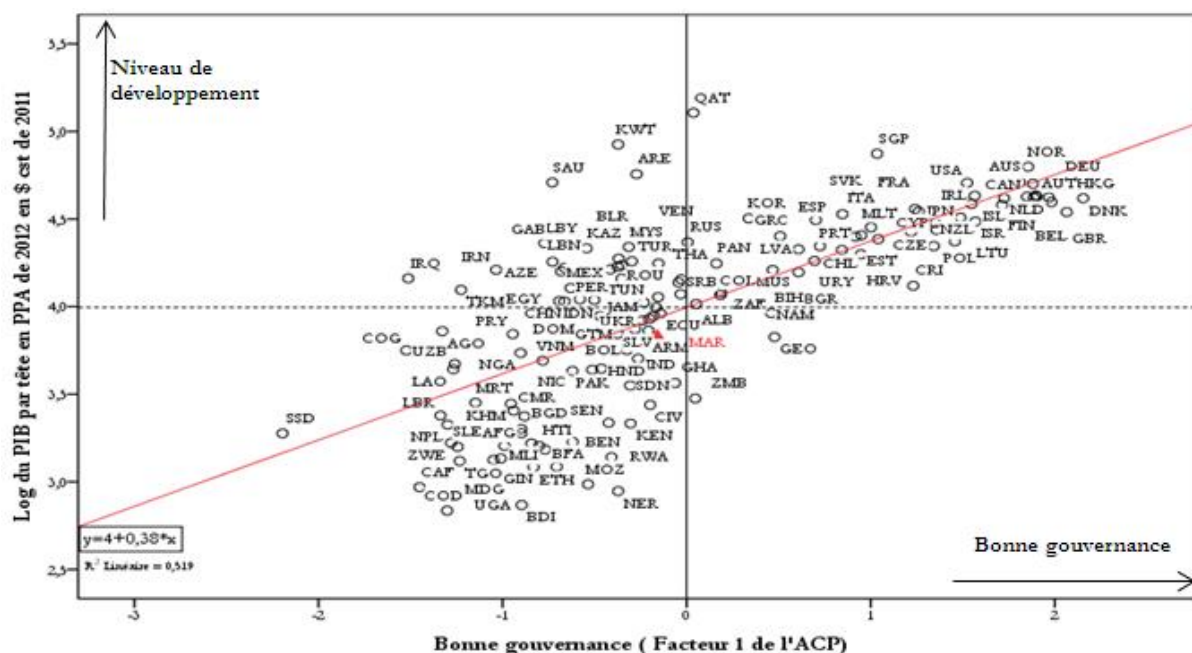
3. Forte corrélation entre bonne gouvernance et niveau de développement

L'axe horizontal laisse présager une forte corrélation entre bonne gouvernance et niveau de revenu. Sur le long de cet axe, le degré d'application des règles formelles, la transparence et l'essor du secteur privé sont fortement liés au niveau de développement des pays. Les pays développés, figurant à droite de l'axe, sont réunis autour des systèmes formalisés de bonne gouvernance. Par ailleurs, les pays en développement, placés à gauche de l'axe, sont caractérisés par des profils plus hétérogènes.

Pour confirmer cette hypothèse, une étude de la relation entre la bonne gouvernance et le niveau de développement a été réalisée, à travers une projection de l'échantillon sur un plan qui oppose, en abscisse, le premier axe factoriel de l'ACP retenu comme indicateur de bonne gouvernance et, en ordonnée, le niveau de développement exprimé par le logarithme du PIB par habitant en PPA de 2012 (\$ constant, base 2011).

²⁰ Il est à noter que selon RODRIK, les économies les plus prospères n'ont pas été celles qui ont le moins d'intervention étatique. La Chine et l'Inde, deux des pays émergents les plus prospères, connaissent une forte implication de l'Etat. Certes, les formes extrêmes d'intervention de type planification centrale étouffent l'activité privée et par là nuisent à la croissance. Toutefois, un recul de l'intervention étatique n'apparaît pas forcément favorable à la croissance pour les pays qui ont adopté un modèle intermédiaire entre la planification centrale et le laissez-faire, soit en l'occurrence la majorité des pays.

Graphique 2 : Relation entre bonne gouvernance et niveau de développement



Source : IPD 2012, WDI Banque mondiale; Calculs : DEPF

L'analyse du graphique 2 confirme les constats avancés précédemment qui mettent en lien la qualité institutionnelle avec le niveau de développement. En effet, la droite de régression montre clairement qu'un système de gouvernance formalisé et transparent stimule significativement l'amélioration du niveau de revenu²¹.

Il est à noter, par ailleurs, que certains pays, comme l'Arabie Saoudite, le Koweït, les Emirats-Arabis Unis et le Qatar, réalisent des niveaux de développement élevés, malgré la fragilité de leur système de gouvernance, attribuable principalement à l'importance de leurs dotations en ressources naturelles²².

Contrairement aux avancées de la nouvelle économie institutionnelle qui expliquent la performance économique de moyen-long terme par l'émergence des institutions efficaces, tels que NORTH (1981) et KAUFFMAN et al (1999), plusieurs travaux récents ont remis en question cette relation annoncée comme évidente entre bonne gouvernance et croissance de moyen-long terme, mesurée par la croissance moyenne du PIB par habitant sur une longue période. Il s'agit, notamment, des travaux de KHAN (2004)²³, KHAN (2006)²⁴, MEISEL et OULD AOUDIA (2007) qui stipulent que les réformes de bonne gouvernance ne produisent pas de manière mécanique les régimes de croissance de long terme.

L'analyse du lien entre bonne gouvernance et croissance de moyen-long terme a été effectuée, à travers la projection des pays sur le plan qui oppose en ordonné la vitesse de développement, mesurée par la croissance moyenne du PIB par habitant en PPA entre 2000 et 2012, et en abscisse le facteur principal de l'ACP.

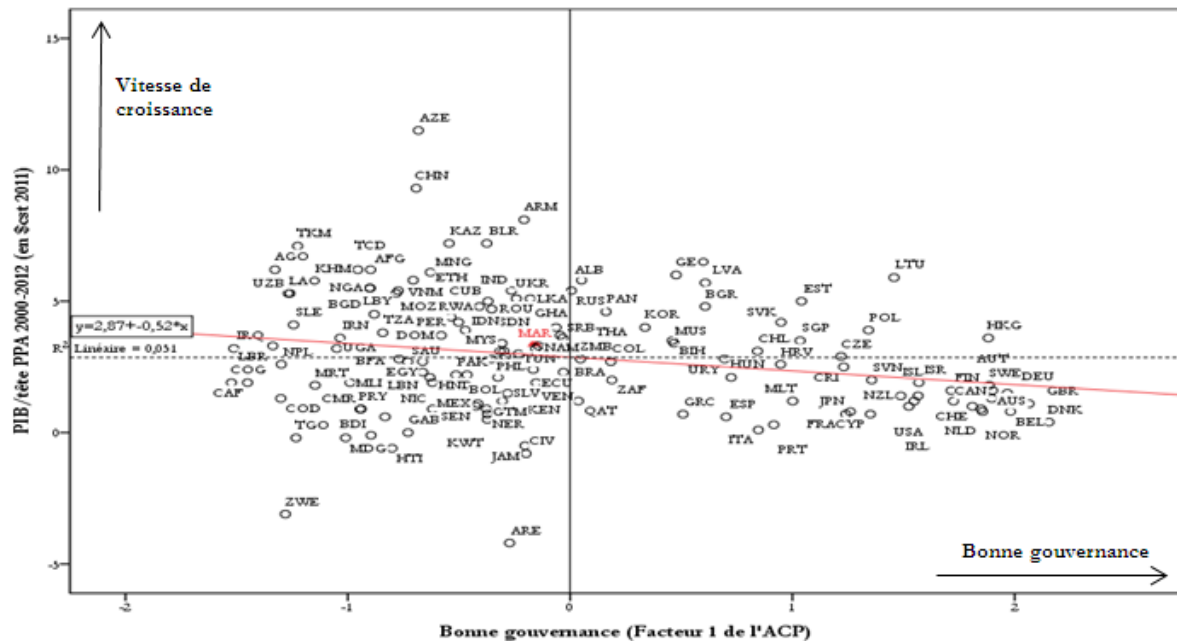
²¹ Nicolas MEISEL et Jacques OULD AOUDIA (2007) et D. KAUFMANN, A. KRAAY et P. ZOIDO-LOBATON, « Governance Matters », World Bank Working Paper, N° 2196, 1999.

²² Il convient de rappeler que le critère géographique vient en deuxième degré, après la qualité institutionnelle, quant à l'explication du niveau de développement (voir partie 1).

²³ M. KHAN, « State failure in developing countries and strategies of institutional reform », SOAS working paper, University of London, 2004.

²⁴ M. KHAN, « Governance and Anti-Corruption Reforms in Developing Countries: Policies, Evidence and Ways Forward », UNCTAD, 2006.

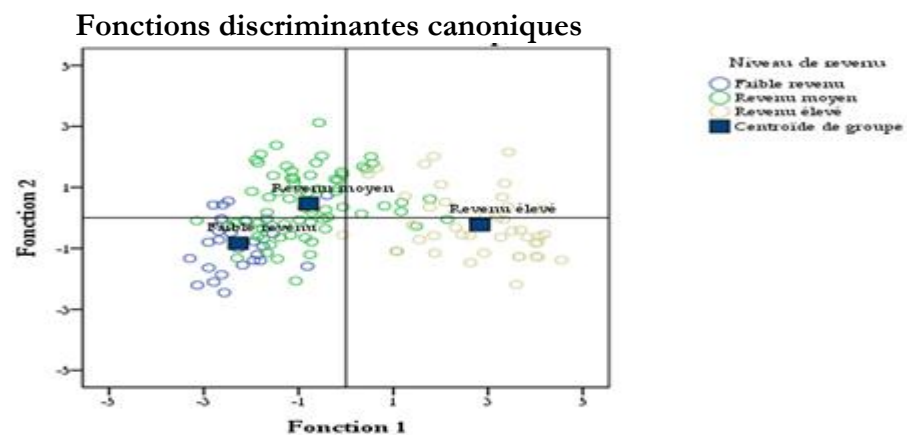
Graphique 3 : Relation entre « bonne gouvernance » et croissance de moyen-long terme



Source : IPD 2012, WDI Banque mondiale; Calculs : DEPF

D'après le graphique ci-dessus, il ressort, d'une part, la faible relation entre bonne gouvernance et croissance de moyen-long terme et, d'autre part, la divergence des performances économiques des pays ayant un niveau institutionnel, relativement similaire (inférieur à la moyenne). Ainsi, on constate que certains pays en développement (s'affichant globalement en haut du côté gauche du graphique) réalisent des taux de croissance très élevés, mais ne répondent que partiellement aux critères de bonne gouvernance.

Pour expliquer ces écarts de revenus entre les PED, il a été procédé dans un premier temps à constituer trois groupes de pays en fonction de leur niveau de revenus, soit les pays à faible revenu, ceux à revenu moyen et ceux à revenu élevé²⁵. Dans un deuxième temps, une Analyse Factorielle Discriminante (AFD) a été menée, afin d'identifier les variables institutionnelles qui spécifient le plus chaque groupe de pays. Ainsi, deux fonctions discriminantes ont été dégagées.



Source : Calculs DEPF moyennant l'utilisation du logiciel SPSS

²⁵ Cette répartition des groupes de pays est basée sur la classification de la Banque mondiale.

Les tests statistiques relatifs à l'analyse factorielle discriminante témoignent de la pertinence des résultats obtenus. En effet, la statistique du test de Box affiche un niveau élevé et la probabilité liée au test de Fisher tend vers 0.

Résultats du test de Box

Test de Box		142,909
F	Approx.	3,149
ddl1		42
ddl2		24555,078
Sig.		,000

Source : Calculs DEPF moyennant l'utilisation du logiciel SPSS

L'identification des variables qui définissent les deux fonctions discriminantes est basée sur l'analyse de la matrice de structure, qui affiche les coefficients de corrélation entre les variables institutionnelles introduites et ces fonctions discriminantes. D'après les résultats de cette matrice, *la première fonction* est fortement corrélée aux indicateurs relatifs à la solidarité institutionnelle, à l'importance du travail informel, au soutien public à l'innovation, à l'intensité des conflits intérieurs et au fonctionnement des institutions politiques, tandis que *la deuxième fonction* est corrélée à l'indicateur « Politique de crédit » mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Matrice de structure²⁶

Variables institutionnelles	Fonctions	
	1	2
A906 : Solidarité institutionnelle	0,707*	0,431
D402 : Importance du travail informel	-0,685*	0,246
B501 : Soutiens publics à l'innovation	0,502*	0,296
A203 : Conflits intérieurs	-0,441*	0,400
A100 : Fonctionnement des institutions politiques	0,397*	-0,005
C401 : Politique de crédit	-0,149	0,688*

* Plus grande corrélation absolue entre chaque variable et une fonction discriminante.

Source : Calculs DEPF moyennant l'utilisation du logiciel SPSS

La variable « solidarité institutionnelle » est définie au niveau de la base de données IPD comme étant la part de la population couverte par la solidarité institutionnelle (assurée par l'Etat ou d'autres institutions publiques ou privées) concernant la maladie, le handicap, le chômage et la retraite.

L'indicateur « conflits intérieurs » mesure l'intensité des conflits intérieurs à caractère ethnique, religieux, régional, social ou des conflits liés aux questions foncières et à la violence de la population envers les agents publics (administrations, police, transports publics, santé...).

Le « fonctionnement des institutions politiques » reflète la liberté des élections au niveau national, la régularité des processus électoraux, l'existence des institutions politiques représentatives (tel que le Parlement) et des institutions de contrôle du fonctionnement politique (par exemple la Cour constitutionnelle) ainsi que la conformité du fonctionnement de ces institutions aux règles formelles en vigueur (à titre d'exemple la Constitution).

²⁶ Les corrélations intragroupes combinées entre les variables discriminantes et les variables des fonctions canoniques standardisées sont ordonnées par la taille absolue des corrélations à l'intérieur de la fonction.

La projection des pays par rapport aux fonctions discriminantes est présentée comme suit :

Groupes prévus pour analyse 1

- Faible revenu
- Revenu moyen
- Revenu élevé

G1 **G2** **G3**

Scores discriminants de la fonction 2

Scores discriminants de la fonction 1

- Il est constaté que le premier groupe des pays à faible revenu, notamment les pays de l'Afrique Subsaharienne, est caractérisé par de faibles scores au niveau de l'ensemble des variables qui caractérisent les deux fonctions discriminantes ;
- Le deuxième groupe constitué de pays à revenu intermédiaire, dont les pays du MENA et les pays émergents comme la Chine, la Corée du Sud et le Brésil, est plutôt marqué par la mise en œuvre d'une politique de crédit administrée par les pouvoirs publics, que ce soit au niveau de la fixation des taux d'intérêts, qu'au niveau du contrôle quantitatif et d'encadrement des crédits ;
- Par ailleurs, le troisième groupe des pays à revenu élevé est défini par une forte solidarité institutionnelle, une formalisation accrue du marché de travail, un soutien public à l'innovation efficace, une maîtrise des conflits intérieurs, ainsi que par un bon fonctionnement des institutions politiques. Ce groupe est constitué principalement des pays de l'Union Européenne, l'USA, l'Australie et le Japon.

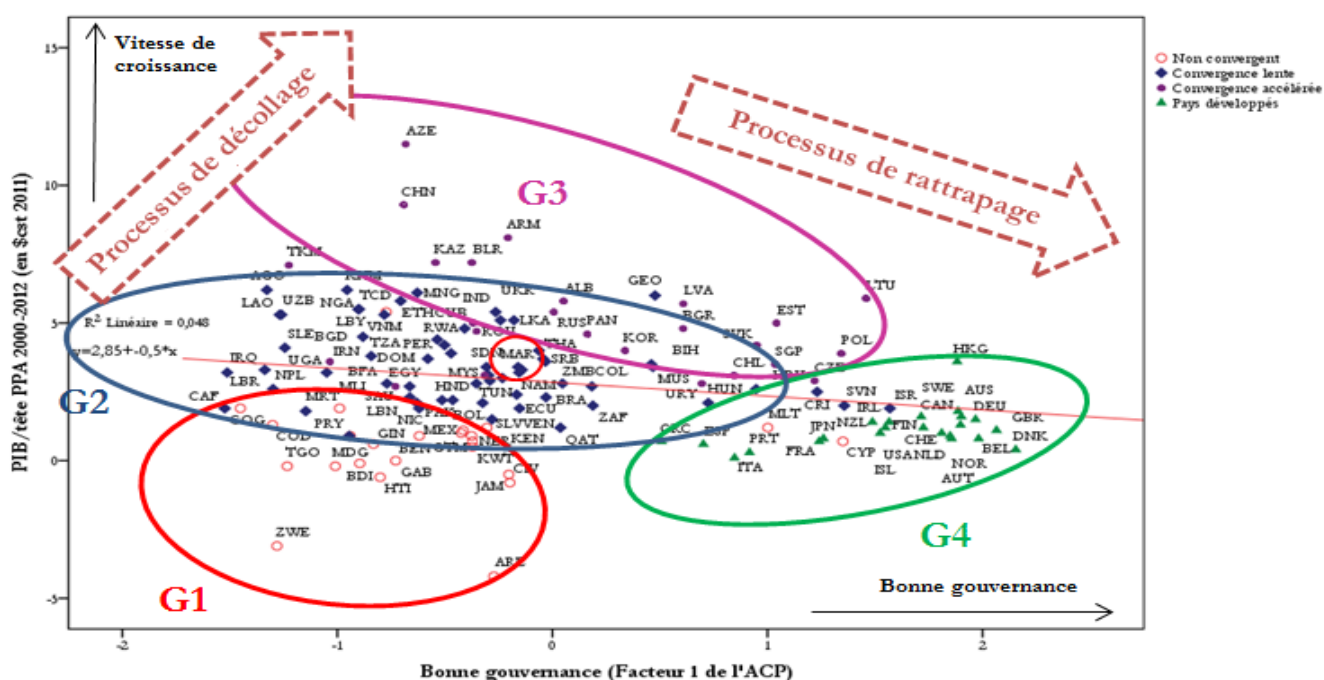
Pour appuyer ce constat, un classement des pays en fonction de leurs niveaux de convergence a été effectué. Ces derniers ont été approchés par les écarts de croissance du PIB par habitant en

15

PPA, calculés sur la période 2000-2012, comparativement à la moyenne d'un échantillon de 24 pays développés et à haut revenu, sur la même période.

Le graphique 5 présente une projection des pays de l'échantillon sur un plan qui oppose, le niveau de bonne gouvernance (en abscisse)²⁸ et la croissance de moyen-long terme (en ordonnée), exprimée par la croissance du PIB par habitant en PPA entre 2000 et 2012 (\$ constant, base 2011).

Graphique 5 : Relation entre bonne gouvernance, croissance de moyen-long terme et niveau de convergence



Source : IPD 2012, WDI Banque mondiale; Calculs : DEPF

A partir du graphique 5, hormis le groupe des pays développés (G4), trois autres groupes ont été identifiés, à savoir le groupe des pays non convergents (G1), le groupe de pays à convergence lente (G2) et le groupe des pays à convergence accélérée (G3)²⁹ :

- Le groupe G1 est constitué des pays qui n'ont pas réussi leurs processus de convergence, indépendamment de leurs qualités institutionnelles. En effet, il regroupe à la fois les pays qui ont échoué à lancer leurs processus de décollage économique et institutionnel, tels que les pays de l'Afrique subsaharienne, ainsi que des pays à haut revenu mais qui ont réalisé de faibles performances économiques durant les douze dernières années, comparativement aux autres pays similaires à niveau institutionnel élevé, à savoir le Chypre et Malte. De même, les Emirats Arabes Unies, pays à revenu élevé, justifie d'une régression de son niveau de développement sur la période étudiée ;
- Les pays ayant réussi leur processus de décollage économique (G2 et G3) réalisent des niveaux de croissance plus importants que ceux réalisés par les pays des groupes 1 et 4. Ces groupes sont composés, d'une part, des pays dotés de ressources naturelles importantes, dont la Chine, la Russie et l'Ukraine et, d'autre part, des pays qui ont réussi à amorcer

²⁸ La qualité institutionnelle a été estimée par le premier axe factoriel de l'ACP.

²⁹ Les pays non convergents (G1) ont des écarts de croissance du PIB par habitant en PPA inférieurs ou égaux à zéro, le groupe de pays à convergence lente (G2) enregistrent des écarts supérieurs à zéro et inférieurs à 0,1, le groupe des pays à convergence accélérée (G3) se caractérise par des écarts supérieurs à 0,1 allant à 1,96.

d'importantes avancées institutionnelles, tels que les PECO ayant tiré profit de leur insertion à l'Union européenne ;

- Le groupe G4 rassemble les pays développés qui ont atteint une certaine maturité économique et qui poursuivent l'amélioration de leurs systèmes de gouvernance par la formalisation des règles de régulation économique, politique et sociale. Il s'agit, notamment, des pays développés de l'OCDE.

4. Décollage économique réussi du Maroc en dépit de la lenteur de sa vitesse de convergence

Faisant partie du deuxième groupe des pays en développement, le Maroc a réussi son processus de décollage économique en réalisant un taux de croissance du PIB par tête en PPA de 3,4% en moyenne entre 2000 et 2012 (1,2% en 2012 contre 0,4% en 2000), supérieur à la moyenne mondiale (2,6%), contre 3,2% pour la Jordanie, 3,1% pour la Turquie et pour la Malaisie, 3% pour la Tunisie et 2,1% pour l'Algérie. Toutefois, le taux de croissance du PIB par tête réalisé par le Maroc reste inférieur à celui de la Roumanie (4,7%) et de l'Indonésie (3,9%).

Ainsi, le Royaume a réussi son processus de décollage économique grâce aux efforts déployés pour promouvoir une économie stable et inclusive et une société plus ouverte, à travers l'adoption d'un ensemble de réformes structurelles et institutionnelles, à partir de la décennie 2000, visant particulièrement l'amélioration des performances des facteurs de production, l'adoption d'une nouvelle constitution, le renforcement des principes de bonne gouvernance, la densification et la modernisation du réseau d'infrastructures, ainsi que le développement de l'investissement privé.

La position favorable du Maroc sur l'axe horizontal de l'ACP (graphique 1) témoigne de ses efforts qui tendent vers une formalisation accrue des règles et un renforcement de la bonne gouvernance. En effet, sur le long de cet axe le pays est mieux classé comparativement à des pays comme la Tunisie, la Turquie, la Jordanie, l'Algérie, l'Egypte, la Roumanie et la Chine.

Sur l'axe vertical, le Maroc évolue vers les pays garantissant la liberté de l'information, la liberté de création de nouvelles organisations et le bon fonctionnement de la mobilité sociale et la cohésion sociale, où l'intervention de l'Etat est de plus en plus faible. Le Royaume se situe au même niveau que le Brésil et la Roumanie et devance les pays du MENA sur ce volet.

En dépit que le Maroc fait partie du groupe à politique de crédit administrée (graphique 5), son score demeure faible comparativement à d'autres pays du groupe réalisant des scores élevés, particulièrement, la Chine, le Cuba et la Syrie. Cette situation traduit ainsi, les efforts déployés par le pays pour une libéralisation accrue de cette politique (abandon du contrôle quantitatif et de l'encadrement des crédits et libéralisation des taux créditeurs et débiteurs).

5. Les indicateurs de bonne gouvernance nécessaires au rattrapage économique du Maroc

La transition du Maroc vers le groupe de pays émergents et développés est lente, et demeure tributaire du développement de certains variables institutionnelles clés qui tendent vers une formalisation accrue des règles. Il s'agit, notamment, de la formalisation du marché de travail, le soutien public à l'innovation, la gestion des conflits intérieurs, le bon fonctionnement des institutions politiques et la solidarité institutionnelle.

Des réformes mises en place luttant contre la hausse du travail dans le secteur informel

Le secteur informel s'accapare une part importante dans le marché du travail au Maroc. Selon les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel en 2007, les 1,55 millions d'unités de production informelles fournissent en 2007 un effectif global de 2.216.116 postes d'emploi

contre 1.901.947 personnes en 1999, soit un taux d'accroissement global de 16,5%. Avec un tel effectif, le secteur informel participe pour 37,3% à l'emploi non agricole total contre 39% en 1999 et représente en 2007, 40,8% de l'emploi hors agriculture et hors administration et collectivités locales.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, le pays a ratifié, en 2014, sept des huit normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail³⁰ visant essentiellement, sur le long terme, à promouvoir le travail décent et productif, à valoriser le potentiel humain ainsi qu'à améliorer la bonne gouvernance de ce marché. La formalisation de l'emploi, qui est parmi les priorités préconisées par l'OIT, consiste à fournir une meilleure protection et des conditions de travail favorables, à garantir une concurrence loyale et une pérennité accrue pour les entreprises, à générer des recettes additionnelles et à renforcer l'autorité des gouvernements.

Par ailleurs, et en vue d'encourager l'acte d'entreprendre, particulièrement, chez les jeunes et de contribuer à l'élargissement du tissu productif formel en luttant contre la prolifération des unités de production informelles, des mesures fiscales incitatives ont été adoptées en faveur de de l'auto-entrepreneur dont le statut est en cours de discussion au parlement.

Une faible performance en matière d'innovation pénalisant l'investissement privé

Les travaux empiriques ont montré que les pays qui sont à même d'améliorer leur production et leurs exportations en s'engageant dans des activités économiques nouvelles et plus sophistiquées tendent à se développer plus rapidement. Bien que l'indice mondial de l'innovation³¹ classe le Maroc, en 2013, 92^{ème} sur 142 pays, gagnant 2 places par rapport à 2011, le pays reste faible en matière d'innovation. Il est dépassé de loin par les Emirats Arabes Unis 38^{ème}, le Qatar 43^{ème}, le Koweït 50^{ème}, la Jordanie 61^{ème}, le Bahreïn 67^{ème}, la Tunisie 70^{ème}, le Liban 75^{ème}, et Oman 80^{ème}. Le Royaume est, également, devancé par des pays à faibles revenus comme le Botswana (91^{ème}), le Kazakhstan (84^{ème}), l'Uganda (89^{ème}) ou encore la Mongolie (72^{ème}), qui font de meilleures performances en matière d'innovation.

Afin de faire face à cette insuffisance, le Maroc a mis en œuvre un ensemble de projets, notamment, l'initiative Maroc Innovation, lancée en 2009, la création du centre Marocain de l'Innovation (CMI) en 2011, ainsi qu'un guichet unique pour les porteurs de projets innovants. Le secteur nécessite, en outre, la mise en place d'un cadre réglementaire plus souple et d'un système incitatif qui consacre plus de moyens à l'innovation (la R&D bénéficie d'un budget aux alentours de 0,79% du PIB³² contre 2,26% en France et 3,4% au Japon), ainsi que l'encouragement d'un partenariat public-privé plus étroit et plus efficace.

Toutefois, le rapport la Cour des comptes du février 2014 a révélé des contreperformances de la stratégie Maroc Numeric 2013 qui demeure marquée par un retard au niveau de la concrétisation, des limites dans le processus de gouvernance et des insuffisances au niveau de la priorisation et de visibilité sur des projets structurants.

Solidarité institutionnelle : des réformes promouvant l'amélioration des services sociaux

Concernant la solidarité institutionnelle, le Gouvernement s'est engagé à instaurer un modèle de développement socioéconomique fondé sur la solidarité entre tous les segments de la société, la répartition équitable des richesses et le renforcement de la cohésion sociale et spatiale. Il vise à

³⁰ Dans le cadre des objectifs de la 103^{ème} conférence annuelle de l'OIT à Genève, 2014.

³¹ Publié par l'INSEAD (Institut européen d'administration des affaires et commerce international) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Il est calculé comme étant la moyenne des scores obtenus par les principaux moyens mis en œuvre (qui décrivent l'environnement favorable à l'innovation) et les principaux résultats (qui mesurent les réalisations concrètes en termes d'innovation). Cinq grands domaines constituent le sous-indice des moyens mis en œuvre en matière d'innovation : institution, capital humain et recherche, infrastructure, perfectionnement des marchés et perfectionnement des entreprises.

³² Chiffre de 2010 selon les données de la Banque Mondiale « WDI ».

coordonner et à intensifier les efforts visant à répondre aux besoins des citoyens en matière de services sociaux, englobant la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, la facilitation de l'accès aux services de santé en accélérant la généralisation du programme RAMED et la poursuite de l'amélioration des traitements d'hospitalisation aux urgences.

Certes, des avancées ont été enregistrées pour remédier aux différents déficits sociaux, mais il n'en demeure pas moins que des faiblesses persistent encore, notamment dans la gestion des réformes. En effet, la concertation entre les divers organismes d'exécution, la coordination de leurs actions et la convergence de leurs objectifs sont encore très peu développées.

En matière des régimes de retraite au Maroc, ces derniers ont connu deux principales réformes (1996 et 2003), qui restent, par ailleurs, non convergentes et propres à des régimes particuliers. La diversité et l'incohérence des différents régimes de retraite (CNSS, CMR, CIMR et RCAR) touche aussi bien les aspects institutionnels que de gouvernance, vu que chacun dispose d'un cadre juridique propre et relève d'une tutelle à part. En outre, ces régimes sont marqués par la diversification du dispositif de couverture, qui connaît une insuffisance notoire au niveau de la couverture sociale, d'environ 33% de la population active³³.

Le défi majeur pour le système de retraite marocain consiste, notamment, à l'extension de la couverture sociale et l'harmonisation du mode de gouvernance des différents régimes. D'où le lancement du gouvernement marocain la réflexion sur une réforme globale de ce système.

Une bonne gestion des conflits intérieurs en faveur de la stabilité politique et économique du pays

Le Maroc s'est toujours distingué comme un « pays-modèle » de changement pacifique comme en témoigne le passage du « printemps arabe » sans violence et sans chaos politique. Ceci a été rendu possible grâce à la panoplie de réformes politiques de grande envergure engagées durant la dernière décennie comme en illustre la création du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme et l'Instance Équité et Réconciliation et le lancement de l'Initiative Nationale du Développement Humain autant de réformes qui ont saluées au niveau régional et international.

Ces engagements doivent, toutefois, s'inscrire dans un processus de continuité de consolidation et c'est la raison pour laquelle le Royaume a adopté, en 2011, une nouvelle Constitution qui a consacré l'égalité des citoyennes et des citoyens au niveau des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Amélioration accrue du fonctionnement des institutions politiques

Le fonctionnement des institutions politiques a connu des améliorations continues durant les deux dernières décennies. En effet, les réformes menées concernent à la fois la réglementation constitutionnelle, le fonctionnement du parlement et l'élargissement du droit de vote à l'ensemble des citoyens marocains non résidents.

Le Maroc est le seul pays de toute la région MENA ayant adopté trois constitutions en l'espace de 20 ans, pour accompagner le changement qu'a connu la société marocaine. La nouvelle constitution, adoptée en 2011, vise notamment, la consolidation des mécanismes de moralisation de la vie publique par la consécration des principes fondamentaux de l'économie sociale du marché et de l'Etat de droit, ainsi que le rehaussement du statut constitutionnel des acteurs de la vie démocratique et de la démocratie citoyenne et participative (partis politiques, syndicats, société civile et ONG).

La transparence accrue du processus électoral a donné lieu à l'accroissement du taux de participation des électoraux et de l'émergence d'un nouveau gouvernement dépositaire d'un plein

³³ Cour des Comptes, « Rapport sur le système de retraite au Maroc : Diagnostic et propositions de réformes », juillet 2013.

pouvoir exécutif. De même, en reconnaissant que le droit de vote est un droit dont devrait jouir tous les marocains, un Projet de Loi a été soumis pour accorder le droit de vote aux MRE, afin de les impliquer dans la gestion du fait local et maintenir leur attachement à leur pays d'origine.

Le fonctionnement du parlement marocain, bicaméral, a connu des avancées significatives. Effectivement, ses attributions ont été renforcées, à savoir le pouvoir législatif, le vote de la loi, le contrôle du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. D'ailleurs, il a obtenu, en juin 2011, le statut de « **Partenaire pour la démocratie** » de la part de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), devenant ainsi le premier Parlement à recevoir cette reconnaissance particulière.

Conclusion

La présente étude a fait ressortir la prédominance de la qualité institutionnelle dans l'explication du niveau de revenu des pays moyennant l'exploitation de la base de données « Institutionnal Profil Data Base 2012 » du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales « CEPRI », et celle de la Banque Mondiale et de la CNUCED.

Il ressort de cette étude que le degré d'application des règles formelles, la transparence et l'essor du secteur privé sont fortement liés au niveau de développement des pays. Dès lors, les écarts de niveau de revenu constatés au niveau mondial doivent être expliqués non seulement par l'accumulation quantitative des facteurs de production, mais également par la qualité des institutions. Toutefois, il a été constaté que les réformes de bonne gouvernance ne constituent pas le principal déterminant de la vitesse de croissance, comme ils ne produisent pas de manière mécanique les régimes de croissance de long terme.

En zoomant sur le Maroc, il a été noté que le pays est caractérisé par un niveau institutionnel intermédiaire. Il est mieux positionné, en termes de bonne gouvernance, comparativement aux autres pays de la région MENA, à la Turquie, à la Roumanie, ainsi qu'aux certains pays asiatiques comme la Chine. Par ailleurs, il est devancé par le Brésil, la Corée du Sud, la Thaïlande et les pays développés de l'OCDE. En outre, la position du Royaume tend vers celle des pays assurant les libertés de l'information et de création de nouvelles organisations où l'intervention étatique est de plus en plus faible. Il est du même niveau que le Brésil et la Roumanie et devance les pays du MENA, également sur ce volet.

Le Royaume a réussi son décollage économique comparativement à d'autres pays comparables, grâce aux efforts déployés pour la promotion de sa stabilité macroéconomique et à la mise en place des réformes structurelles et institutionnelles nécessaires. Néanmoins, sa vitesse de convergence demeure relativement lente. La transition du Royaume vers le groupe de pays émergents et développés reste tributaire du développement de certaines variables institutionnelles clés, qui tendent vers une formalisation accrue des règles, à savoir, la formalisation du marché de travail, le soutien public à l'innovation, la gestion des conflits intérieurs, le bon fonctionnement des institutions politiques et la solidarité institutionnelle.

“A la différence de nombreux pays de la région MENA, une opportunité existe au Maroc. Elle consiste à renforcer le capital institutionnel et la gouvernance économique du pays et à créer les conditions d'une société ouverte pour une économie plus prospère, inclusive et résiliente”... “En renforçant significativement son capital humain et institutionnel, le Maroc pourrait réaliser d'importants gains de productivité et accélérer son rattrapage économique par rapport aux pays les plus avancés”. D'après le Directeur du département Maghreb du groupe de la Banque mondiale, Simon GRAY.

Références bibliographiques

1. D. KAUFMANN, A. KRAAY et P. ZOIDO-LOBATON [1999], “Governance Matters”, World Bank Working Paper N° 2196.
2. D. DOLLAR, A. KRAAY, 2003 “Institutions, Trade, and Growth: Revisiting the Evidence” The World Bank.
3. HEC Paris, W. HAVAS Design+, ERNST & YOUNG, Cap, “Enquête Nation Goodwill Observer”, 2012.
4. M. KHAN, “State failure in developing countries and strategies of institutional reform”, SOAS working paper, University of London, 2004.
5. M. KHAN, “Governance and Anti-Corruption Reforms in Developing Countries: Policies, Evidence and Ways Forward”, UNCTAD, 2006.
6. Nicolas MEISEL et Jacques OULD AOUDIA, “La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ?”, Document de travail de la DGTPE, n° 11, 2007.
7. Nicolas MEISEL et Jacques OULD AOUDIA, “Version 2009 de la base de données des profils institutionnels par pays : Institutional Profiles Database 2009”, Trésor-Eco, n°72, 2010.
8. D. C. NORTH, “Economic Performance through Time”, American Economic Review, 1994.
9. Dani RODRIK, Arvind SUBRAMANIAN et Francesco TREBBI, “Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development”, NBER Working Paper, n°9305, 2002.
10. Dani RODRIK, “Economic structural change vital to successful development”, IMF Survey Interview, 2013.
11. Dani RODRIK, “The past, present, and future of economic growth”, Global Citizen Foundation, working paper n°1, juin 2013.
12. J.D SACHS, “Les institutions n’expliquent pas tout : Le rôle de la géographie et des ressources naturelles dans le développement ne doit pas être sous-estimé”, 2003.

Annexe 1 : Présentation de la base de données IPD 2012

La base « Institutional Profiles Database » (IPD) fournit une mesure originale des caractéristiques institutionnelles des pays en proposant des indicateurs composites élaborés à partir de données de perception. Elle a été conçue afin de faciliter et de stimuler les recherches sur la relation entre institutions, croissance de long terme et développement. La base IPD 2012 s'inscrit dans la continuité des versions 2001, 2006 et 2009. Elle couvre 143 pays — soit près de 98% de la population et du PIB mondial (Banque Mondiale, 2013)- et contient 130 indicateurs, construits à partir de 330 variables élémentaires décrivant un large champ de caractéristiques institutionnelles structurées en neuf fonctions, notamment:

- 1- Institutions politiques ;
- 2- Sécurité, ordre public, contrôle de la violence ;
- 3- Fonctionnement des administrations publiques ;
- 4- Liberté de fonctionnement des marchés ;
- 5- Coordination des acteurs, vision stratégique et innovation ;
- 6- Sécurité des transactions et des contrats ;
- 7- Régulation des marchés, dialogue social ;
- 8- Ouverture sur l'extérieur ;
- 9- Cohésion et mobilité sociales.

Ces neuf fonctions sont croisées avec quatre secteurs institutionnels, à savoir:

- A- Institutions publiques et société civile ;
- B- Marchés des biens et services ;
- C- Marché des capitaux ;
- D- Marché du travail et relations sociales.

Caractéristiques des quatre versions de la base de données IPD

	IPD 2001	IPD 2006	IPD 2009	IPD 2012
Nombre de pays couverts	51	85	123	143
Nombre de variables³⁴	238	238	367	330
Nombre d'indicateurs³⁵	96	96	133/93	130

Résultat d'un travail commun entre la Direction générale du Trésor (DG Trésor) et l'Agence Française de Développement (AFD) en partenariat avec le CEPPI³⁶ et l'Université de Maastricht³⁷, la base IPD est le programme le plus complet de mesures des institutions qui couvre un champ thématique plus large que les autres bases de données institutionnelles, notamment, la base de données WGI « World Governance Indicators » de la Banque Mondiale³⁸. Elle est fondée sur la définition des institutions proposée par Douglass NORTH (1994) : « Les institutions sont les contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent

³⁴ Le nombre de variables correspond au nombre de questions de l'enquête. Les variables sont ensuite agrégées pour obtenir les indicateurs. Il est également important de mentionner que les variables et les indicateurs ne sont pas nécessairement comparables d'une édition à l'autre étant donné que le questionnaire a évolué au fil des éditions.

³⁵ L'édition 2009 propose deux schémas d'agrégation des variables, un à 133 et l'autre à 93 indicateurs.

³⁶ Le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales.

³⁷ Maastricht Graduate School of Governance – MGSoG.

³⁸ Depuis 2008, le World Bank Institute a intégré une partie des indicateurs d'IPD (version 2006) dans les Worldwide Governance Indicators (WGI) (KAUFMANN, KRAAY et MASTRUZZI, 2009). Le poids moyen des indicateurs d'IPD dans les WGI est de 7,2 % sur les 33 sources différentes qui concourent à leur formation.

des contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), des contraintes informelles (comme les normes de comportement, les conventions et les codes de conduite imposés) et des caractéristiques de leur application ». En ce sens, les institutions régissent les comportements des individus et des organisations, elles structurent les incitations et offrent un cadre aux échanges économiques (NORTH, 1990).

Structure du cadre analytique de la base de données

		Secteurs			
		- A - Institutions publiques, société civile	- B - Marché des biens et services	- C - Marché des capitaux	- D - Marché du travail et relations sociales
Fonctions	1- Institutions politiques	droits et libertés publiques			liberté, pluralisme syndical
	2- Sécurité, ordre public	sécurité des personnes et des biens			
	3- Fonctionnement des administrations publiques	transparence, contrôle de la corruption, indépendance de la justice	création d'entreprise		
	4- Liberté de fonctionnement des marchés		part du secteur privé, privatisations, contrôle des prix	part du secteur privé, indépendance de la Banque Centrale	part de l'emploi public, flexibilité du marché du travail formel
	5- Coordination des acteurs, vision stratégique, innovation	capacité de décision de l'Etat, coordination dans la sphère publique, concertation des acteurs	environnement technologique des entreprises	capital risque	formation professionnelle
	6- Sécurité des transactions et des contrats	sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit de la faillite	information sur la qualité des biens et sur la situation des entreprises, propriété intellectuelle	systèmes de garanties, obligations d'information	respect du droit du travail
	7- Régulation des marchés, dialogue social		régulation de la concurrence, gouvernance d'entreprise	régulation de la concurrence, règles prudentielles, supervision	dialogue social
	8- Relations avec l'extérieur	circulation des personnes, de l'information	ouverture commerciale	ouverture financière	circulation des travailleurs
	9- Cohésion sociale et mobilité sociale	égalité de traitement, mobilité sociale, solidarités		micro-crédit	segmentation du marché, mobilité sociale

Annexe 2 : Résultats de la régression multiple obtenus par Eviews

Test de stationnarité des séries

Group unit root test: Summary
 Series: QUALITINST, NIVDEV, INTEGCOM, DISTEQ
 Date: 06/12/14 Time: 12:45
 Sample: 1 44
 Exogenous variables: Individual effects, individual linear trends
 Automatic selection of maximum lags
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.18016	0.0000	4	169
Breitung t-stat	-4.92360	0.0000	4	165
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-8.10924	0.0000	4	169
ADF - Fisher Chi-square	65.5012	0.0000	4	169
PP - Fisher Chi-square	92.2145	0.0000	4	170

** Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Estimation des coefficients du modèle

Dependent Variable: NIVDEV
 Method: Least Squares
 Included observations: 41 after adjustments
 Convergence achieved after 6 iterations

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	3.558423685108822	0.1379195567740801	25.80071868225125	8.214248179668343e-25
DISTEQ	0.01790093923989865	0.002615714124318466	6.843614550027636	5.269675685131284e-08
INTEGCOM	-0.0003014327494242012	0.001053658839913862	-0.2860819251977648	0.7764552222003645
QUALITINST	0.1568001536619226	0.0371460682110238	4.221177670033707	0.0001573188574453377
AR(1)	-0.5031334950495375	0.1491235050866393	-3.373938231650481	0.001785552668993913
R-squared	0.6366360407968899	Mean dependent var		4.104564852060662
Adjusted R-squared	0.5962622675520999	S.D. dependent var		0.40092463948341
S.E. of regression	0.2547489584850734	Akaike info criterion		0.2167729866492623
Sum squared resid	2.336293146572267	Schwarz criterion		0.4257451899058853
Log likelihood	0.5561537736901236	Hannan-Quinn criter.		0.2928691414342386
F-statistic	15.76855442608511	Durbin-Watson stat		1.928490904241084
Prob(F-statistic)	1.519329984194442e-07			
Inverted AR Roots	-.50			

Vérification des hypothèses relatives aux erreurs

Tests relatifs aux erreurs	Statistique du test	Probabilité associée à la statistique du test	Conclusion compte tenu d'un risque de 5%
Test de normalité des erreurs	Statistique de Jarque-Bera : 0,120622	94,1% (supérieure à 5%)	On accepte l'hypothèse de normalité des erreurs
Test d'autocorrélation (d'ordre 10)	Statistique LM (de Breusch-Godfrey) : 8,16458	61,3% (supérieure à 5%)	On rejette l'hypothèse d'autocorrélation des erreurs (d'ordre supérieur à 1)
Test d'hétéroscédasticité	Statistique de White : 1,647685	13,13% (supérieure à 5%)	On rejette l'hypothèse d'hétéroscédasticité